|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Déclaration(s) à réviser | 2017  2018 |  |

## Instructions

1. Vous devez utiliser ce formulaire pour demander une révision de déclaration(s) de matières déjà soumise pour les années d’obligation 2017 ou 2018 ;
2. Chaque formulaire de demande de révision doit être signé par le premier répondant de votre entreprise ;
3. Vous devez faire parvenir le formulaire rempli accompagné de tous les documents et informations pertinents (voir section « Document requis ») au plus tard un an suivant la date limite de déclaration pour l’année d’obligation en question à [service@eeq.ca](mailto:service@eeq.ca);
4. Il est important de faire parvenir une demande complète incluant tous les éléments de révision, car toute demande subséquente engendrera des frais administratifs conformément à l’article 5.2.4 des Tarifs en vigueur.

## Identification

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’entreprise : | # d’entreprise : |
| Nom de la division (si applicable) : | |

## Documents requis

|  |
| --- |
| **Toute demande de révision doit être accompagnée des éléments suivants :**  ** Les documents de travail détaillés (en format Excel), énumérant tous les items ayant été déclarés originalement ainsi que les calculs révisés ;**  ** Une description sommaire des changements demandés pour chaque matière ;**  ** Si applicable, les études pertinentes, les données et les calculs supportant les hypothèses, les exclusions et les déductions.** |

Notez que ÉEQ doit être en mesure de réconcilier les changements demandés pour chacune des matières concernées ainsi que pour chacun des items inclus dans la demande (ex. : Code UPC), les quantités mises en marché, la matière et le poids de chacun des items ainsi que toute déduction ou exclusion appliquée. Vous devez fournir les documents originaux accompagnés de la version révisée des quantités de matières devant être déclarées.

## Étapes suivantes

ÉEQ examinera votre demande de révision et évaluera si elle est complète et recevable puis soumettra un avis écrit au premier répondant de votre entreprise afin de lui faire part de sa décision. Si la demande est réputée recevable, elle sera alors transmise à l’interne pour une analyse complète.

À la suite de l’analyse de ÉEQ, le premier répondant sera informé des résultats ainsi que de l’émission d’une note de crédit ou d’une facture révisée. Le délai de traitement d’une demande de révision peut varier en fonction de la complexité de la demande ou du nombre de demandes en cours de traitement.

## Raison de la demande de révision

Veuillez indiquer le motif de la demande de révision et cocher tous les choix qui s’appliquent :

Corriger une situation ou plus d’une personne assujettie a soumis une déclaration des matières relativement à une même matière, créant ainsi un dédoublement de déclarations (les demandes de révision pour ce type de modification sont admissibles jusqu’à deux ans suivant la date limite de déclaration pour l’année d’obligation en question) ;

Ajouter des matières visées, des divisions ou des unités d’affaires ayant été omises lors de

la déclaration initiale ;

Corriger une erreur de saisie et/ou de calcul\*;

Corriger le poids et/ou la classification des matières\*;

Changer la méthodologie utilisée (incluant l’usage des calculateurs, de poids réels ou poids

moyens [ABOM]) \*;

Changer le nombre d’unités vendues, distribuées ou mises en marché au Québec\*;

Demander des déductions ou des exclusions supplémentaires aux quantités déclarées (voir sections 3.3 et 3.6 des Tarifs en vigueur) \*;

Autres\*.

\*Veuillez fournir plus de détails concernant les circonstances qui motivent la demande de révision des quantités de matière déclarées et justifiez cette révision (études, données complémentaires, etc.).

Explications fournies en pièce jointe (lettre, document).

|  |
| --- |
|  |

## Attestation et Autorisation

1. Je comprends que la demande sera réputée «transmise» une fois que le Formulaire de demande de révision de déclaration de matières et tous les documents de travail auront été reçus par ÉEQ à l’adresse : [service@eeq.ca](mailto:service@eeq.ca);
2. Je comprends que toute demande reçue après les délais sera refusée (voir la section 5.2.4. des Tarifs en vigueur ou le site internet de ÉEQ);
3. Je comprends que la demande de révision sera vérifiée par ÉEQ conformément aux sections 5.3.1 et 5.3.2 des Tarifs en vigueur. Je comprends également que des documents et des renseignements supplémentaires peuvent être demandés et devront être fournis à ÉEQ dans les soixante (60) jours, à défaut de quoi, des frais administratifs seront appliqués ;
4. Je comprends que la demande de révision de déclaration de matières par ÉEQ pourrait donner lieu à une note de crédit ou à une facture révisée ;

|  |  |
| --- | --- |
| Signature : | |
| Nom : | Date : |

1. Je comprends que si l’entreprise soumet plus d'une (1) demande de révision de déclaration de matières pour une même année, elle est assujettie à des frais administratifs, conformément à l'article 5.2.4 des Tarifs en vigueur.